

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

de la Loire-Inférieure
6, Rue de Bel-Air

CONVOCATIONS

Bureau de l'U. D. — Réunions ordinaires, tous les premiers mercredis de chaque mois, au siège, 6, rue de Bel-Air, à 18 h. 45, soit la prochaine le 7 juin.

Commission des Fêtes. — La prochaine réunion ordinaire aura lieu au siège, 6, rue de Bel-Air, à 18 h. 45, le lundi 12 juin.

Commission du Journal. — Réunion les deuxièmes mercredis de chaque mois, au siège, 6, rue de Bel-Air, à 18 h. 45, soit le 14 juin.

Tous les articles devront être remis, sans exception, à cette réunion, les dits articles devant être donnés à l'impression le 15 au plus tard.

Commission du Service d'achats en commun. — Réunions ordinaires tous les troisièmes mercredis de chaque mois, au siège, 6, rue de Bel-Air, à 18 h. 45, soit le 21 juin.

Société de Secours mutuels. — Réunions ordinaires du bureau les premiers mardis de chaque mois, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air, soit le 6 juin.

Nous rappelons aux adhérents que les 1^{er} et 2^e dimanches de chaque mois les cotisations seront reçues au siège, 6, rue de Bel-Air, de 8 à 10 heures.

La première cotisation doit être versée pour le mois de mai.

Union Sportive Syndicale. — Permanence, tous les vendredis, de 19 à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Conférence du Docteur Legrain

Courant juin, probablement un samedi soir, à une date que nous ferons connaître à nos lecteurs syndiqués, aura lieu, salle Jeanne d'Arc (près le cours Saint-André), sous le patronage de l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs chrétiens, une conférence du docteur Legrain, président de l'Union française Antialcoolique, l'apôtre bien connu de la santé publique, que bon nombre ont déjà eu le plaisir d'entendre, qui doit traiter la question des boissons fermentées, de leurs effets sur les individus, sur la famille, sur la société.

Cette conférence, à laquelle tous nos syndiqués tiendront à assister, sera suivie de vues cinématographiques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Dimanche 30 Avril 1922

La séance est ouverte à 9 h. 15 par la prière d'usage, sous la présidence de M. Pressensé, président de l'U. D.

Appel nominal et présentation des nouveaux délégués.

Sont présents :

MM. Pressensé, Ollivier, Buerne, Joubert et Blanchet, du Syndicat des Employés ; Perrin et Evain, du Syndicat des

Maison MAHAUD

35, rue des Hauts-Pavés, Nantes
PEINTURE ET PAPIERS PEINTS
Travail soigné — Très recommandé

N.-B. — Escompte 5 o/o sur la peinture et 10 o/o sur les papiers peints à tous les Syndiqués.

IMPORTANT FABRIQUE

cherche pour travail à domicile, sans outillage ni avance quelconque, dames ou jeunes filles désirant trouver ressources ou supplément. Petit apprentissage payé qui sera nécessairement effectué au domicile de la mandatrice.

S'adresser chez M. DUBOIS, 13, rue Malherbe.

Métallurgistes ; Thomaré et Quérion, du Syndicat des Menuisiers ; Mmes Goupille, Drouart, Marina Skoczinska, Martin, Nicol, Croué, du Syndicat des Dames employées et sténo-dactylos ; Lépinay et Sorin, du Syndicat de l'Aiguille (section Sainte-Marie), en remplacement de Mlles Vinson et Gallé, empêchées ; Morandea, Favre, Viaud, Laumonier, du Syndicat de l'Aiguille (Section Sainte-Anne) ; Raboteau et Gabalda, du Syndicat des Dames Employées et Ouvrières de Saint-Nazaire ; Mlle Cleminot, du Syndicat de l'Aiguille (Section Sainte-Marie), s'était fait excuser.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 26 février 1922, lequel est adopté en entier, avec félicitations à son auteur, Mlle Drouart, pour un rapport aussi net que précis.

M. le Président passe en revue quelques questions du procès-verbal.

Salle des Fêtes. — La Société Immobilière accepte de prendre à sa charge les grosses réparations.

Impôt sur les salaires. — Paris a répondu à la lettre de M. Pressensé dans un sens qui nous donne pleine satisfaction.

Commission d'études. — Son fonctionnement est assuré, elle a déjà commencé à travailler, en faisant des affiches qui seront apposées dans les tambours de certaines églises.

M. Caron, secrétaire de l'U. D., ayant quitté Nantes, a été obligé de démissionner. M. Pressensé présente à l'Assemblée M. Blanchet, du Syndicat des Employés ; on procède au vote et M. Blanchet est élu secrétaire de l'Union Départementale, par 21 voix sur 22 votants.

M. Pressensé rend compte à l'Assemblée des questions traitées et des décisions prises à Paris lors de la deuxième réunion de 1922 du Comité national de la C. F. T. C. Les représentants au Conseil supérieur du Travail s'occupent activement pour faire aboutir les revendications ouvrières concernant les assurances sociales, la loi de 8 heures et le repos dominical.

Pour éviter, à l'avenir, les souffrances causées par des grèves semblables à celles qu'ont subies nos camarades du Textile et des Verreries de Laignelet, la C. F. T. C. étudie les moyens de pouvoir alimenter une Caisse de secours dite : Caisse de résistance, elle invite tous les Syndicats à donner leur avis sur la formation de cette caisse ; doit-on former une Caisse par Syndicat, une Caisse régionale, fédérale, ou une Caisse confédérale ? Après échange de vues, la majorité de l'Assemblée partage l'avis que cette caisse de secours soit unique au siège de la Confédération à Paris. Il y a tout lieu de croire que certains Syndicats n'auront jamais à faire appel à cette caisse, par contre, d'autres groupements, tels que la Métallurgie et le Bâtiment, peuvent être assez souvent entraînés dans une grève et avoir besoin de secours. En vertu des principes de charité chrétienne qui sont à la base de notre

programme, nous avons la rigoureuse obligation de nous entraider ; chaque Syndicat appartenant à l'U. D. répondra donc dans ce sens au questionnaire que lui a adressé la C. F. T. C.

M. Pressensé nous donne connaissance d'un article écrit dans *La Voix Sociale de Lyon* par notre ami Guérin, secrétaire général de l'Union Régionale du Sud-Est. A son retour de la session du Comité National, M. Guérin est rentré émerveillé des succès obtenus par la C. F. T. C. A la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail, le projet gouvernemental concernant les assurances sociales est chaudement discuté, notre ami Gaston Tessier, secrétaire général de notre Confédération, vient d'être désigné à l'unanimité comme rapporteur chargé de défendre le projet ; ceci est une preuve de plus que les Syndicats chrétiens savent se faire écouter. Enregistrons également les succès obtenus par le Syndicat chrétien de l'arsenal de Brest ; le dévoué secrétaire, M. Bernard, a enfin réussi à se faire écouter par une Assemblée de 2.500 ouvriers, alors que naguère encore, l'accès de la tribune lui était interdit. Tous ces succès sont d'un grand réconfort pour nos dirigeants et doivent encourager tous les syndiqués à la persévérance.

A l'instant, le facteur nous apporte une lettre de notre ami Caron, de Saint-Nazaire, qui nous annonce avec joie la formation très prochaine d'un groupe syndical d'hommes, nos remerciements à M. Caron pour son active propagande.

Journal. — M. Fargier ayant donné sa démission de gérant du journal « Le Messager Syndical », M. Pressensé est désigné pour le remplacer. Le Secrétaire de l'U. D. s'entendra avec les Secrétaires de chaque Syndicat pour la rédaction du journal (Réunion de la Commission le deuxième mercredi de chaque mois, à 19 h., 6, rue de Bel-Air).

M. Pressensé rappelle à l'Assemblée que le journal coûte très cher à l'U. D., il invite tous les Syndiqués à rechercher de la publicité et au besoin à trouver des abonnements à 5 francs par an.

Service d'achats en commun. — M. Pressensé fait part de la décision prise par le Syndicat des employés.

Passation de ce service au compte de l'U. D. à la date du 1^{er} mai 1922, le Syndicat conservant jusqu'à cette date tous les bénéfices sur la vente. Cette décision effraie un peu quelques délégués qui croyaient fermement que cette opération aurait un effet rétroactif partant du 1^{er} janvier 1921 ; notre ami Buerne, délégué du Syndicat des employés, met les choses au point : légalement la mutation de propriété ne peut avoir effet à dater du 1^{er} janvier 1921, attendu que le Bureau du syndicat des employés n'a jamais été mandaté par le vote d'une assemblée générale pour traiter cet acte de vente ; le bureau actuel du dit syndicat a reçu mandat de l'Assemblée générale du 26 mars 1922 pour passer le service d'achats en commun à l'U. D. à la

date du 1^{er} mai 1922 après inventaire. M. Buerne insiste pour que cette décision soit respectée. M. Pressensé, en tant que président de l'U. D., annonce que cette décision va fausser certains calculs et la caisse de l'U. D. qui est dans une situation plutôt précaire, va perdre certains avantages qui avaient été escomptés par ses membres.

Cet argument est réfuté par M. Buerne qui prie les délégués de tous les Syndicats de considérer l'U. D. comme leur propriété personnelle ; nous formons tous une grande famille chrétienne et chaque groupement doit apporter son obole au bureau de l'U. D. M. Buerne annonce à l'Assemblée son intention de plaider cette cause au bureau du syndicat dont il est trésorier ; les quatre autres délégués du syndicat des employés (y compris M. Pressensé), partagent son avis et sont décidés à faire triompher la cause de l'U. D., à savoir que la caisse du syndicat des employés fasse des avances en cas de besoin à la caisse de l'U. D. Cette décision donne satisfaction à l'Assemblée et l'affaire est ainsi réglée ; l'inventaire du service d'achats en commun sera fait lundi et mardi, 1^{er} et 2^e mai, MM. Pressensé, Perrin et les Dames présidentes des divers syndicats voudront bien assister à ces opérations.

M. Buerne demande à l'Assemblée générale de profiter de cette occasion pour adresser nos vifs remerciements à M. Fargier pour son dévouement à nos syndicats, pour toute la peine qu'il s'est donnée pour organiser ce service d'achats en commun. M. Fargier a fait depuis plus de quinze ans une belle œuvre d'apostolat, il s'est dépensé sans compter pour la cause ouvrière catholique et mérite d'être cité comme exemple de dévouement et d'abnégation ; cette motion est votée à l'unanimité et l'Assemblée adresse ses remerciements à tous les collaborateurs dévoués de M. Fargier (MM. Joubert, Godefroy, Ollivry, Guigand et Fargier fils) ; cette motion sera adressée à chaque intéressé.

Société Immobilière. — Cinq délégués de l'U. D. se sont rencontrés avec les délégués de la Société Immobilière et ont arrêté un accord de principes. Bail de 3-6-9-12-15 ans, du 24 juin 1922, à raison de 5 % l'an du montant du capital souscrit, et promesse de vente au bout de quinze ans.

Un certain nombre d'actions de ladite Société Immobilière nous étant attribuées, nous devenons co-propriétaires.

M. Pressensé donne ensuite lecture du bail qui est adopté et l'Assemblée le désigne pour la signature.

Fête de Jeanne d'Arc. — Liberté entière à chacun d'assister au défilé patriotique, en tant que groupement catholique, mais aucun syndicat ne doit y figurer sous notre bannière.

Société de Secours Mutuels. — M. Perrin donne un compte rendu des premières réunions et des adhésions, tout porte à croire que cette Société de Secours Mu-

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce (fondée en France en 1850) — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques

de l'Année.

Succursales

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit

la concurrence des pays à change bas.

Il est, à cet égard, curieux de constater que dans les pays à change déprécié comme la France, on tire, au contraire, argument de la nécessité de reconstituer la richesse nationale pour combattre également la loi.

Mais, dans leur majorité, les catholiques : ouvriers et même patrons, sont favorables à la réforme.

Ils reconnaissent le droit de l'ouvrier à consacrer un temps plus considérable à la vie de famille, la possibilité d'utiliser les heures libres à des lectures, études, cercles ouvriers qui élèveront son niveau intellectuel et moral.

Les catholiques hollandais sont d'ailleurs dans leur ensemble des partisans résolus de l'idée démocratique, ce qui explique leurs succès et la prospérité matérielle du pays à la direction duquel ils sont appelés dans une large mesure à collaborer.

Les coopératives et le socialisme

Dans une brochure qu'elle vient d'édition, l'« Union des Intérêts Economiques » déclare que la Fédération des Coopératives qui groupe 2,200 sociétés sur les 3,500 qui existent en France, subventionne la propagande socialiste.

« Les Coopératives groupées par la Fédération, dit cette brochure, ont fait en 1920 près d'un milliard d'affaires. Les bénéfices réalisés ne vont que dans la proportion de 25 0/0 aux actionnaires, le reste, soit 75 0/0, est partagé entre les caisses d'amortissement, de réserve et les œuvres sociales. On sait ce qu'il faut entendre par « Œuvres sociales » ; c'est la création de foyers d'études socialistes, ce sont des subventions accordées aux journaux révolutionnaires, ce sont des subsides distribués aux grévistes pour prolonger leur résistance, ce sont tous les encouragements matériels à la propagande et aux actes révolutionnaires. »

D'autre part un certain nombre de journaux ont publié, ces temps derniers, les chiffres suivants :

« Les bénéfices des sociétés coopératives de consommation se sont chiffrés, en 1920, par des sommes s'élevant, suivant les statistiques, entre 28 et 78 millions. »

« On estime que 40 millions environ doivent rester entre les mains des conseils d'administration qui sont, presque tous, intimement liés avec la C. G. T. ou avec les partis extrémistes. »

« D'où il suit que ces 40 millions servent à la propagande syndicaliste et révolutionnaire. »

Ainsi se trouve posée une fois de plus la question de savoir si les coopératives qui adhèrent à la Fédération Nationale respectent ou non l'indépendance ou la neutralité proclamée par leurs statuts.

Il ne se passe pas de jour où nos amis ne nous demandent de les renseigner exactement sur le rôle de la Fédération et des Coopératives qui lui sont rattachées par rapport à la propagande socialiste.

Voici très impartialement les données que nous pouvons leur fournir :

Il y a lieu de distinguer d'abord entre le Magasin de gros, la Fédération et les Coopératives.

Le Magasin de gros est, d'après ses statuts, une organisation commerciale à laquelle peuvent s'adresser les coopératives, qu'elles soient ou non adhérentes à la Fédération.

En fait, d'après son organisation récente, les coopératives doivent passer par des sociétés régionales de groupements d'achats où l'influence de la Fédération est prépondérante.

Il ne semble pas que l'on puisse affirmer que le magasin de gros subventionne en argent sur ses bénéfices la propagande socialiste.

Les chiffres consacrés à cette propagande sont par eux-mêmes peu importants.

En 1913, les bénéfices bruts du Magasin de gros s'élevaient à 700,000 francs pour un chiffre d'affaires de 10 millions.

Les bénéfices nets, déduction faite des frais généraux et des 80,000 francs consacrés à l'amortissement et aux réserves, s'élevaient à 81,000 francs seulement.

En 1920 le chiffre d'affaires atteint 178 millions, les bénéfices nets s'élèvent à 800 millions francs, dont le quart est ristourné à la Fédération.

D'autre part on ne saurait nier que l'Etat-Major dirigeant du Magasin de gros ne soit composé d'hommes qui ont été ou sont encore des socialistes.

Le fait qu'ils dirigent aujourd'hui une affaire commerciale considérable n'est

évidemment pas sans influence sur leur esprit.

Une situation personnelle importante, la belle automobile mise à leur disposition pour évoquer tout un passé socialiste, sentiments révolutionnaires.

Il suffirait cependant de citer les noms des dirigeants actuels du Magasin de gros pour évoquer tout un passé socialiste.

Neutre par ses statuts, le Magasin de gros ne l'est guère par les personnalités qui le dirigent.

La Fédération tire ses ressources de la ristourne que lui consent le Magasin de gros et qui, nous l'avons indiqué, s'élève en 1920 à 200,000 francs.

Les principaux dirigeants de cette Fédération ne peuvent que difficilement nier que si leurs statuts proclamaient la « complète indépendance du mouvement coopératif », il n'en est pas moins vrai qu'à maintes reprises on a vu les propagandistes de la Fédération profiter de leur passage dans telle ou telle région pour faire de la propagande en faveur de la C. G. T. et du parti socialiste.

De sorte que les sommes qu'ils reçoivent au compte de la Fédération contribuent à la propagande d'un mouvement politique.

Les Coopératives

La Fédération Nationale adhère à 2,200 coopératives dont quelques-unes réalisent un chiffre d'affaires extrêmement élevé. Elles s'approvisionnent d'ailleurs soit au Magasin de gros, soit directement chez des fournisseurs.

Ces coopératives disposent librement de leurs bénéfices et l'emploi qu'elles en font est très variable.

Voici par exemple l'Union des Coopérateurs de la Seine. En 1920 elle a réalisé 1,334,000 francs de bénéfices nets qui ont été ainsi distribués :

Ristournes aux consommateurs, soit 80 %	900.000 fr.
Réserves	66.000 fr.
Dividende de 6 % aux actions	16.000 fr.
Fonds de développement	187.000 fr.
Fonds de propagande et de solidarité	62.500 fr.

Sur cette dernière somme des subventions ont été attribuées à des dispensaires antituberculeux ou d'hygiène sociale, 15 0/0 sont affectés à la propagande générale.

Il semble donc difficile de justifier le chiffre de 40 millions versés à la propagande dont certains journaux ont parlé.

D'autre part, ces coopératives qui sont pour la plupart fondées par des socialistes sont, par leurs dirigeants, en étroit rapport avec le mouvement syndical cégétiste et avec le parti socialiste.

Ces divers groupements issus d'un même esprit se prêtent un appui réciproque.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs pourraient aisément nous fournir à cet égard des exemples nombreux dans leur région.

Il nous semble donc qu'il faut conclure : Le Magasin de gros et la Fédération ne consacrent pas, en argent, de subventions importantes à la propagande socialiste.

Les coopératives individuellement consacrent à cette propagande des sommes plus ou moins considérables.

Mais dans l'ensemble, il ne paraît guère contestable qu'entre les dirigeants du mouvement syndical, du parti socialiste et du mouvement coopératif il n'existe des relations étroites, une communauté de vue, des échanges de services, une propagande commune.

C'est pourquoi les coopératives indépendantes ont intérêt à se grouper, sauf à s'entendre, au point de vue de certaines affaires strictement commerciales, avec le mouvement coopératif d'ensemble.

En terminant ces quelques notes sur un sujet où les affirmations tendancieuses lancées par certaines organisations de commerçants doivent être accueillies avec réserve, nous faisons appel à nos amis pour nous faire part de leur sentiment et des renseignements qu'ils possèdent. Nous publierons volontiers leurs réponses.

A la Verrerie de Fougères

Nos lecteurs connaissent déjà la Coopérative ouvrière de Verrerie fondée par le syndicat chrétien de Fougères au mois d'octobre dernier.

Il nous a paru intéressant d'interviewer un des fondateurs de la Verrerie sur les résultats obtenus au bout du premier semestre d'exercice.

Combien d'organisations de ce genre fondées dans l'enthousiasme ont été incapables de surmonter les difficultés que présente l'organisation technique et commerciale

d'une entreprise ? Combien même, comme la célèbre Verrerie ouvrière et socialiste d'Albi, se débattent au milieu des querelles sans cesse renaissantes de leurs directeurs et de leur personnel !

La « Cristallerie Fougèraise » est dans une situation plus favorable. On en jugera par les déclarations qu'a bien voulu nous faire un de ses membres et que nous reproduisons textuellement.

« Au 31 décembre dernier, nous avons fait pour 125,000 fr. d'affaires. Durant le premier trimestre, nous avons dû fonctionner en plein aménagement. Aujourd'hui, la mise au point est complète. »

« Au 31 mars, le chiffre d'affaires dépasse 310,000 fr. Nous avons des commandes qui nous permettent de compter pendant une période assez longue sur un chiffre d'affaires mensuel de 80,000 fr. »

« L'installation est pratique et moderne. Depuis deux mois nous avons pu, malgré l'accroissement régulier de nos affaires, réduire nos frais généraux. »

« Nous sommes assurés de boucler notre budget. »

« Au point de vue ouvrier, 120 camarades travaillent à la Cristallerie, l'esprit est excellent, le rendement satisfaisant, la marchandise est réputée comme qualité, ce qui nous a donné l'accès dans plusieurs fortes maisons et nous a chargé de grosses commandes. »

« La production s'accroît tous les jours, grâce à l'habile direction de Jeantroux, administrateur-délégué et de M. Nouel, conseiller technique et chef de fabrication, tous deux ouvriers finis. »

« En somme, tout le monde « en jette un coup » et tout le monde connaissant son métier est compétent dans sa partie. »

« Au point de vue financier, nous disposons d'un capital suffisant pour marcher dans les circonstances actuelles, mais comme la production se développe, nous recevons encore des souscriptions à nos Bons, 5 0/0 pour un an, 6 0/0 pour 2 ans et au-dessus, tous frais d'impôt à la charge de la société. »

« En somme, l'affaire paraît pleine d'avenir et chacun de nous a confiance. »

Est-il besoin d'ajouter le plaisir avec lequel nous avons accueilli ces renseignements sur l'œuvre si remarquable entreprise par le Syndicat chrétien de Fougères.

Une nouvelle coopérative de production

Les Syndicats chrétiens ont fondé, au cours de l'année dernière, trois coopératives de production, celle de Fougères, pour la Verrerie, celle du « Matériel d'élevage », à Pantin, qui fabrique également le mobilier, et celle des ouvrières de la perle, à Toulouse.

Une nouvelle coopérative est en formation, à Paris, pour l'Habillement : elle s'est assurée, dès maintenant, le concours d'ouvriers qualifiés qui feront les vêtements sur mesure, pour hommes, dames et enfants et les vêtements ecclésiastiques.

Le capital est constitué par des actions de cent francs.

Nous signalons cette initiative aux catholiques sociaux qui comprennent la valeur de l'effort que réalisent les ouvriers des syndicats chrétiens en créant ces coopératives de production.

Quelques concours leur sont venus, très dévoués mais très peu nombreux. Ils leur ont suffi pour faire vivre aussi bien la Verrerie de Fougères que la coopérative de Menuiserie de Pantin.

Les catholiques ne paraissent pas très bien percevoir encore la puissance que leur donnerait la mise en commun de leurs ressources financières et l'utilisation de leur pouvoir de consommation, pour la création d'organismes qui, comme les coopératives de production et de consommation, seraient les premières assises d'une société mieux organisée.

Signalons à ceux qui comprennent à cet égard le rôle qu'ils pourraient jouer, que pour la coopérative du vêtement on peut obtenir tous renseignements en s'adressant à M. Michaud, 5, rue Cadet.

GARNET DES COOPÉRATIVES

REUNION PREPARATOIRE DE LA FEDERATION DES COOPERATIVES ECCLESIASTIQUES

Une réunion préparatoire en vue de fédérer les coopératives ecclésiastiques aura lieu à Paris, le mercredi 19 avril, dans les salles de la direction de l'Enseignement libre du diocèse de Paris, 76, rue des Saints-Pères.

Les séances de travail auront lieu à 10 heures et à 2 heures.

Un déjeuner en commun réunira les congressistes à midi, au restaurant du Foyer coopératif, 18, rue de Varenne.

Ce groupement des coopératives ecclésiastiques sera une excellente préparation au Congrès national des coopératives indépendantes qui doit se tenir à Paris, 5, rue Cadet, le samedi 9 avril.

LA FRATERNELLE DE PARIS

Les actionnaires de la « Fraternelle de Paris » pourront se présenter à partir du 15 mars aux bureaux, 285, boulevard Raspail, pour y toucher les intérêts et ristournes de l'année 1921.

UNE ADRESSE A CONSERVER

Vous avez le plus grand intérêt à vous adresser directement pour vos achats de Fromages de Cantal et de Fromages bleus d'Auvergne à la Coopérative agricole Cantalienne, place du Palais, à Aurillac (Cantal).

Les prix sont extrêmement avantageux et les fromages de qualité parfaite.

Par suite d'une entente avec la Compagnie Industrielle du Fil, 123, boulevard Sébastopol, les coopératives qui se réclameront de la Vie Sociale pourront se procurer aux prix de gros et avec un escompte de 3 0/0, des tissus et des laines filées de toute première qualité.

Le prix de ces laines est de 32 fr. le kilo, en toutes nuances ; 31 fr. par 3 kilos et 30 fr. par 5 kilos. Laine de bienfaisance à 29 fr. le kilo.

Demander catalogue et conditions à la C.I.F., 123, boulevard Sébastopol.

Achetez

HUILES & SAVONS

à une Maison de confiance qui vous honorera

LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX

Ecrivez aujourd'hui à MM. BARRAL & FILS, Salon Bouches-du-Rhône

REPRÉSENTANTS ACCEPTÉS BONNES CONDITIONS

LES ACHETEURS DE Montres, Pendules, Bijoux ont le plus grand intérêt à consulter les CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO PAR F. AMIET Ancien Directeur de l'École Municipale d'Horlogerie - MAISON FONDÉE EN 1794 BESANÇON (Doubs)

Que chacun de - NOS AMIS - ait le droit de dire : Je ne fume que le Nil

Coopérateurs !

Pour vos LIQUEURS, SIROPS, CAFES et THES adressez-vous à la Maison

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

VERNHES

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

12 et 14, rue Anger, à PANTIN (Seine)

FABRICANT DE LA

Florestine des Alpes

GRANDE LIQUEUR DE FRANCE

La vie sociale

Les Communistes et la Jeunesse

Il ne suffit pas qu'une doctrine soit absurde pour en conclure qu'elle ne recrutera pas des adeptes.

Ce serait trop beau !

Surtout quand cette doctrine est professée par des hommes qui savent organiser avec méthode leur propagande dans tous les milieux.

A cet égard les communistes français donnent l'exemple d'une activité qu'il serait très dangereux d'ignorer.

L'Action populaire vient de publier sur les diverses organisations qu'ils ont créées pour la formation de la jeunesse, des documents tout à fait intéressants.

A Paris, l'Ecole communiste marxiste, fondée en octobre 1918, donne des cours le jeudi et le dimanche, qui ont été suivis par 600 élèves.

Ces cours « embrassent l'ensemble des connaissances humaines, les sciences naturelles et le syndicalisme, l'histoire de la Révolution française et l'économie marxiste. »

L'Ecole du Propagandiste, 28, rue Serpente, traite du communisme, de l'histoire des travailleurs, de la coopération.

A sa tête brille le citoyen Rappoport.

A la fin de juillet 1921, raconte l'Humanité du 29 juillet, un certain nombre de camarades formés à cette école firent leurs débuts en public dans une séance tenue à la Bellevilloise. Ce fut quelque chose comme un concours du Conservatoire révolutionnaire. Les thèmes proposés furent : démocratie et communisme ; grève insurrectionnelle ou grève générale ; dictature prolétarienne et liberté bourgeoise.

On assure que les auditeurs se retirèrent charmés d'avoir entendu les jeunes ténors de la Sociale.

Il faut signaler encore le Club du Faubourg qui offre en régal tous les samedis les artistes révolutionnaires en vedettes : Général Sarrail, Georges Pioch, Rappoport, Sébastien Faure, ce dernier plus spécialement chargé probablement des questions de morale.

On entendit en extras des orateurs noirs, d'Haïti, des orateurs jaunes de la Fédération d'Indo-Chine.

Les journaux communistes mentionnent aussi les réunions des groupes « Clarté » fondés par Barbusse, renforcés d'une section universitaire pour lycéens et étudiants.

« L'enthousiasme jeune et reconfortant qui a marqué la première réunion de cette année, écrit Vaillant-Couturier dans l'Humanité du 4 décembre 1921, permet d'espérer une belle récolte d'esprits pour la cause de l'ordre révolutionnaire ».

L'ordre révolutionnaire est également prôné par la Voix des femmes, hebdomadaire communiste, par le Bon Cinéma qu'administre le journal communiste la Butte rouge.

Un groupe d'éducation par le cinéma a été fondé par les Jeunesses communistes des 3^e, 4^e, 10^e et 11^e arrondissements.

Mentionnons encore la Muse rouge, organe de propagande pour les arts, trait d'union des groupements lyriques et dramatiques d'avant-garde ; le Jeune Camarade, organe international des enfants ouvriers, et les petits bonshommes, revue communiste pour les enfants de 9 à 14 ans, qui paraît depuis janvier 1922 et à laquelle 3.000 abonnements avaient été souscrits avant qu'elle ne paraisse.

A ces renseignements donnés par l'Action populaire, nous pouvons ajouter, ce détail. Il y a à Puteaux, dans la banlieue parisienne, un « Patronage communiste » auquel sont inscrits 180 enfants. A l'une de ses dernières fêtes, les gosses jouaient une saynète où l'on voyait une poubelle dans laquelle les enfants pêchaient des croix de guerre, des rubans rouges et de petits drapeaux tricolores.

Des affiches annonçaient que la pièce principale était « jouée par des enfants de huit ans ». Le titre : « la procréation consciente » !

Les braves gens comprendront-ils maintenant qu'il leur faut seconder de tout leur pouvoir les œuvres d'éducation populaire catholiques qui s'opposent seules aux entreprises de démoralisation et de révolte !

P. L. C.

LE MOUVEMENT SYNDICAL CHRÉTIEN

LA PROPAGANDE

Dans le courant des mois de février et de mars, les orateurs de la C.F.T.C. ont pris part à un nombre considérable de journées sociales et de réunions syndicales.

Colombani parle au Vigan le 12 février ; à Nîmes, avec Maurice Guérin, le 18 février.

Bouchet donne une conférence à Angoulême le 19 février.

Patois expose le 25 février, à Hérimoncourt (Doubs), et le 5 mars, à Mandœuvre, la question des assurances sociales.

Ch. Bernard intervient à Brest, dans une réunion organisée par le syndicat révolutionnaire de l'Arsenal, et expose le programme du syndicalisme chrétien dans les questions professionnelles.

Mlle Finet et Dupuis montrent dans une conférence, à Calais, le 5 mars, le rôle du syndicalisme professionnel.

Maurice Guérin prend part, le 4 mars, à une conférence publique et contradictoire à la Bourse du travail de Troyes ; le 6 mars conférence au théâtre de Sens, nombreuses contradictions communistes.

Michaud participe, le 18 mars, à un meeting à Bordeaux, pour la défense des lois sociales.

Journée sociale à Vitry, le 26 mars, avec Mlles Maugars et Gateblé.

NOUVEAUX SYNDICATS

On signale la création de nouveaux syndicats au Vigan (ouvriers du textile) ; Saint-Etienne (tissage mécanique) ; Roanne (atelier de construction) ; Chauffailles (textile) ; Sumène (ouvriers mineurs des houillères de Soumalon).

REPRESENTATION PROFESSIONNELLE

Brest. — Aux élections pour la nomination des délégués ouvriers à la commission des salaires, le syndicat professionnel a pu faire triompher ses quatre candidats par 1.017 voix. En janvier 1920, les candidats n'avaient réuni que 326 voix contre 3.328 aux révolutionnaires ; en décembre 1920, 756 voix contre 2.208.

Angers. — Les syndicats féminins ont fait élire leurs représentantes au comité d'expertise et au comité départemental de l'enseignement technique.

Marseille. — Le syndicat de l'enseignement libre fait élire ses deux candidates au conseil départemental de l'enseignement primaire.

Macon. — Les deux candidats présentés par l'Association professionnelle des employés sont élus à une grosse majorité au comité départemental de l'enseignement technique.

Nevers. — Morlé, président de l'Union du Centre, est délégué au conseil d'administration de la chambre des métiers. Chargés et Pinot sont élus à la commission locale d'enseignement technique (section des employés).

La semaine de 48 heures dans le commerce de détail et les employés catholiques

Nous avons signalé déjà que le Ministre du Travail prépare le décret qui appliquera la semaine de 48 heures dans le commerce de détail pour les villes de plus de 100.000 habitants.

Comme il est d'usage dans la préparation de ces décrets, le Ministre a fait appel aux avis et aux concours des organisations professionnelles intéressées.

Une première réunion de commission mixte avait eu lieu le 21 janvier dernier et l'accord s'était fait sur certains points, notamment sur un maximum annuel de 120 heures de dérogations temporaires pour travaux urgents. Or, au cours d'une réunion plus restreinte convoquée le 22 février pour un dernier examen technique du projet, certains délégués, afin de satisfaire aux exigences d'un seul grand magasin, « la Samaritaine », sont revenus sur ce chiffre acquis en demandant qu'il fût porté à 200 heures.

La Fédération française des syndicats d'employés catholiques qui avait pris une part importante aux travaux de la Com-

mission mixte a protesté auprès du ministre du Travail d'une part contre cette prétention d'autant plus regrettable que l'attitude des employés avait été nettement conciliante et d'autre part contre la pression exercée par le même grand magasin sur son personnel pour l'amener à se prononcer contre le projet de décret.

Il convient de mentionner que le projet de décret.

Il convient de mentionner que le projet comporte pour certaines catégories d'employés des possibilités de dérogations permanentes pouvant aller jusqu'à quatre heures par jour, soit une journée de douze heures, et prévoit pour les services d'expéditions et d'emballages un maximum de 300 heures de dérogations temporaires par an.

Il est regrettable que certains employeurs, alors que les employés témoignent d'un réel souci de conciliation, s'efforcent dès avant l'application de la loi d'en rendre le résultat illusoire par des exigences excessives et injustifiées.

La co-association aux Etats-Unis

Au cours de sa 41^e Assemblée annuelle tenue à New-York les 4 et 5 novembre dernier, conjointement, avec l'Industrial Relations Association of America, l'Académie des sciences politiques a étudié le sujet général suivant : Expériences pouvant assurer la collaboration entre employeurs et ouvriers.

M. B. Seger, président du Comité directeur de la United States Rubber Company (Compagnie caoutchoutière des Etats-Unis) parla de la représentation du personnel dans les grandes entreprises disposant de plusieurs établissements. M. Seger insista sur la nécessité qu'il y a d'établir la confiance réciproque à la base de toute collaboration, et recommanda la création d'une forme quelconque de représentation collective des travailleurs, comme, par exemple, les conseils d'ateliers et de fabriques traitant avec la direction locale qui représente les employeurs. Exprimant son opinion personnelle, M. Seger déclara que si les employeurs et les ouvriers font l'effort nécessaire pour avoir des rapports basés sur la véracité et l'intégrité d'intentions, toute menace de conflit disparaîtra facilement, sans que l'ingérence d'une autorité quelconque soit nécessaire.

Traitant de la responsabilité confiée au personnel et de la tâche spéciale qu'il a accomplir dans les services publics industriels, M. E. K. Hall, vice-président de la Compagnie américaine de Télégraphes et Téléphones, déclara que l'entreprise qu'il représentait faisait son possible pour donner à ses employés un statut et pour encourager chacun d'eux à son travail et à la marche générale de l'entreprise qui l'emploie. Ce résultat est obtenu, dit-il, en faisant de chaque ouvrier un actionnaire de la Compagnie et en lui fournissant tous les renseignements sur les méthodes de gestion de l'entreprise susceptibles de l'intéresser.

Dans une communication intitulée : « Gagner la confiance des ouvriers en dissipant le mystère dont s'enveloppe la conduite des affaires », M. S. R. Rectanus, directeur du personnel de la Compagnie américaine des Laminiers de Middletown (American Rolling Mills Co) passa en revue l'organisation et les fonctions du système des Commissions consultatives appliqué depuis 1904. Il a défini comme suit les attributions de ces Commissions :

1^o Etre au courant de la manière d'agir de la direction et chercher à exercer une influence sur celle-ci ;

2^o Expliquer aux ouvriers la manière d'agir de la direction ;

3^o Communiquer à la direction, chaque fois qu'elle peut en faire son profit, les opinions des ouvriers et leurs revendications.

Ces Commissions consultatives n'ont aucune fonction administrative ou législative, elles se réunissent une fois par mois après la réunion des contremaîtres avec la direction, ou parfois même avec les contremaîtres. Elles discutent et examinent la direction des affaires, les con-

ditions du marché, les projets d'organisation des divers départements.

Le président de la Compagnie des Cotons d'Abbeville et Usines de blanchiment « Duchesse » (Duchess Bleachery and Abbeville Cotton Mills Co), M. Harold A. Hatch a parlé des expériences faites par cet établissement dans le domaine de l'assurance-chômage. A propos du coût de cette assurance, il rapporta que, depuis le 1^{er} janvier 1920, le coût de cette assurance avait atteint, dans un établissement, le 4,515 0/0 du total des salaires et dans un autre le 1,539 0/0, sommes pouvant d'ailleurs être considérées comme un maximum, étant donné la crise qui sévit dans l'industrie textile. M. Hatch s'est exprimé en ces termes sur les avantages de ce système :

« Je suis convaincu que les charges financières seraient amplement compensées, même si elles payaient l'assurance-chômage tout entière, par l'augmentation de la capacité de rendement de leurs ouvriers. »

M. Alexandre C. Brown, président de la Chambre de commerce de Cleveland, a traité enfin le sujet suivant : « De quelle manière une Chambre de Commerce peut-elle contribuer à établir dans l'industrie des relations plus satisfaisantes ? » M. Brown constate que les patrons ont cru longtemps qu'il suffisait d'établir de bonnes relations dans sa propre entreprise, pour être à l'abri du mécontentement et même des désordres ouvriers, et ils se sont bien trop tardivement rendu compte du danger que représentent des relations peu satisfaisantes dans l'usine du voisin. Il estime que la tâche d'éclairer l'opinion publique au sujet des principes qu'il faut mettre à la base de toutes les relations entre employeurs et ouvriers, mission qui revenait primitivement à la communauté elle-même, doit actuellement logiquement retomber sur l'organisation principale, ouvrière et commerciale, de chaque communauté, à savoir la Chambre de Commerce.

Pareilles constatations ne sont-elles pas la preuve d'une évolution réelle de certains milieux patronaux vers une conception plus « sociale » de leurs fonctions de chefs d'entreprise ? Nous nous plaignons à constater l'effort louable qu'ils font pour restaurer de nouvelles méthodes d'organisation plus équitables. Le souhait que nous formons est que ces efforts — vivifiés par un sentiment véritablement chrétien, et non plus seulement philanthropique — aboutissent pour le plus grand bien de tous.

(Chronique Sociale de France).

Les catholiques et les huit heures en Hollande

La loi de huit heures a été voulue et réalisée en Hollande par les catholiques alors que d'autres, les socialistes par exemple, avaient perdu tout espoir de l'introduire pour le moment. Elle est donc un témoignage de leur puissance et de leur influence.

Aux élections dernières en 1918, les réformes sociales occupaient la première place dans les programmes électoraux de chaque parti, mais nul n'osait promettre la loi de huit heures. Le Parti catholique, après avoir pris note des desiderata exprimés par les associations ouvrières, leur promettait de faire tout ce qui dépendrait de lui pour solutionner cette épineuse question.

En septembre 1913, Alberse, député catholique appelé au Ministère du Travail, n'acceptait ce poste que sous la condition expresse de pouvoir faire voter et appliquer la loi de huit heures.

Arrivé au pouvoir, il réalisa son dessein et fit voter la loi par les Chambres.

A plusieurs reprises, il déclara que, lui au pouvoir, il ne souffrirait pas qu'on la retire. Tout naturellement, le Ministre s'appuyant sur son parti, la loi fut donc une œuvre catholique.

Cela n'empêche pas les catholiques d'être divisés sur son opportunité.

On allègue contre la loi que les ouvriers passent en fait leur temps libre non pas en famille, mais au cinéma et au café, en sorte que les avantages moraux sont très discutables, on invoque encore l'intérêt de l'industrie menacée déjà sérieusement par

tuels familiale fonctionnera bien et rendra des services.

Union Sportive. — M. Joubert, dévoué vice-président de l'U. S., nous fait part des difficultés de recrutement ; il y a cependant beaucoup à faire à l'heure où les sports se développent et prennent de l'essor, c'est un devoir pour tous les catholiques d'empêcher la jeunesse de se lancer dans les groupes laïques, c'est pourquoi l'Union Sportive catholique a été créée ; à nous de faire de la propagande pour y amener des adhérents. (Le prochain numéro du journal donnera le rapport complet lu par M. Joubert).

Repos dominical. — Les Dames déléguées de Saint-Nazaire nous font part du résultat obtenu. Enfin, après une longue campagne contre l'ouverture des magasins le dimanche, à force de persévérance, elles ont triomphé. Imitons-les et ne nous rebutons pas au premier échec.

Kermesse de l'U. D. — Le projet est abandonné, attendu que tous les dimanches sont pris par d'autres organisations jusqu'à fin juin ; il est prouvé qu'en juillet ces fêtes ne rapportent pas ; l'année prochaine nous devons prendre notre tour un peu plus tôt.

La prochaine réunion est fixée au dimanche 25 juin 1922.

Les syndicats sont invités à nommer des délégués pour le Congrès de la Pentecôte.

M. Pressensé envisage l'organisation d'une journée sociale en octobre prochain, à l'occasion de notre fête patronale de la Saint-Michel. Il prie l'assemblée d'étudier la question qui sera revue ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 45 par la prière d'usage.

Le Président : G. PRESSENSÉ. Le Secrétaire : BLANCHET.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
5, rue Cadet, PARIS

Congrès Confédéral de 1922

Le troisième Congrès annuel de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens se tiendra à Paris les dimanche et lundi 4 et 5 juin ; la journée du samedi 3 juin sera réservée aux Congrès des diverses Fédérations de métier.

L'ordre du jour du Congrès sera le suivant :

Dimanche 4 juin

9 heures 30. — Séance réservée aux délégués confédéraux ; vérification des pouvoirs ; rapport financier par Roger Maugars, trésorier du bureau confédéral ; rapport moral, par Gaston Tessier, secrétaire général ; élection du bureau confédéral.

12 heures. — Banquet.

14 heures. — Séance plénière. Le passé et l'avenir de la C. F. T. C., par Jules Zirneld, président du bureau confédéral ; l'organisation méthodique de la propagande, par Mlle Lafeuille, vice-présidente du bureau confédéral ; notre budget de propagande, par Mme Simon, secrétaire-adjointe du bureau confédéral.

19 heures. — Dîner.

Lundi 5 juin

9 h. 30. — Le rôle des Unions régionales, par Maurice Guérin, secrétaire général de l'Union du Sud-Est.

12 heures. — Déjeuner.

14 heures. — Les caisses de résistance, par Samuel Michaud, vice-président du bureau confédéral ; échange de vues sur la question coopérative ; communications diverses ; allocation et clôture.

Il ne nous semble pas nécessaire d'insister sur l'importance de ce Congrès qui aura à constater les efforts accomplis et les résultats obtenus depuis l'an dernier, et à se prononcer sur deux questions impor-

tantes : l'organisation de la propagande et celle des caisses de résistance.

D'autre part, le contact pendant ces journées avec des frères de travail, venus de toutes les régions de la France, ayant la même foi et le même idéal, sera pour tous les congressistes un précieux réconfort en un même temps qu'une fructueuse émulation au dévouement pour le mouvement syndical chrétien.

Syndicat des Employés

Réunion du bureau du Syndicat des Employés tous les deuxièmes mardis de chaque mois ; pour juin, le mardi 13, à 7 heures du soir.

REUNION DU BUREAU DU 12 AVRIL 1922

Etaient présents à cette réunion : MM. Fargier père, Pressensé Gustave, Diet, Olivier, Buerne, Joubert, Guigand, Boucoskist, Blanchet, Chapron, Fargier fils et Duhamel.

A cette réunion où devait être constitué le bureau pour pourvoir aux fonctions restées vacantes par suite de départs, M. Fargier père annonce son intention de démissionner. Après discussions et sur la demande des membres du bureau, il consent à conserver provisoirement ses fonctions et sont nommés :

MM. Diet, vice-président ; Buerne, trésorier ; Joubert, trésorier-adjoint, et Duhamel, secrétaire, ce qui donne la composition suivante :

Président, M. Fargier père ; vice-présidents, MM. Gustave Pressensé et Diet ; trésorier, M. Buerne ; trésorier-adjoint, M. Joubert ; secrétaire, M. Duhamel ; secrétaire-adjoint, M. Théodore Olivier ; secrétaire-archiviste, M. Godin.

Les autres membres, MM. Chapron, Fargier fils, Guigand, Boucoskist et Blanchet, conseillers.

Sont désignés ensuite comme délégués près de l'Union Départementale : MM. Buerne, Joubert, Blanchet, qui se joindront à MM. Gustave Pressensé et Théodore Olivier.

Puis on envisage les propositions faites par l'U. D. pour la passation du service d'achats en commun. M. Pressensé, mandaté par l'U. D., les renouvelle ainsi :

1° Remboursement au Syndicat des employés du montant de l'inventaire du 1er janvier 1921 ;

2° Intérêt sur ce montant pour l'exercice 1921 ;

3° Commission accordée aux vendeurs sur le montant des ventes et à répartir entre eux ;

4° L'U. D. propose en outre de laisser, sous le contrôle d'une Commission nommée par elle, la gestion du service d'achats au Syndicat des employés moyennant une participation dans les bénéfices, et elle reconnaît un droit de priorité de cession au dit Syndicat pour le cas de dissolution de l'U. D.

Les membres du bureau insistent vivement pour que cette affaire du service d'achats en commun soit liquidée, décident à cet effet une réunion extraordinaire pour le 26 avril.

Le Secrétaire : DUHAMEL.

REUNION DU BUREAU
du Mercredi 26 Avril 1922

M. Fargier ouvre la séance décidée pour régler la question du service d'achats en commun et à laquelle assistaient MM. Fargier père, Gustave Pressensé, Diet, Buerne, Duhamel, Joubert, Théodore Olivier, Blanchet, Guigand, Chapron et Fargier fils.

Après examen des propositions faites par l'Union Départementale et leur rejet, il est proposé en retour que l'inventaire soit établi le 1er mai et l'on décide qu'avec cette proposition serait présenté également à l'Union : 1° l'attribution d'un pourcentage

sur le chiffre d'affaires pour rétribution des vendeurs du service d'achats en commun ; 2° la reconnaissance d'un pourcentage sur les bénéfices versé au Syndicat pour sa gestion du service d'achats en commun.

On décide que l'inventaire pourrait être fait les lundi 1er et mardi 2 mai pour éviter que la vente ne soit suspendue trop longtemps, étant impossible de servir durant les travaux de l'inventaire, ces jours seront soumis à l'Union Départementale qui désignera ses délégués.

Toutes les propositions et contre-offres du Syndicat seront présentées par M. Pressensé à la prochaine réunion du bureau de l'Union et la décision de ce bureau nous sera communiquée immédiatement.

Le Secrétaire : DUHAMEL.

MARIAGE

Le 19 avril avait lieu, à 11 heures, en l'église Sainte-Anne de Nantes, a eu lieu le mariage de Mlle Marie-Louise Ploquin, fille de notre camarade Ploquin, avec M. Joseph Kergrist.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Charles Noirbusson, fils de notre camarade Noirbusson.

Nos félicitations et meilleurs vœux aux heureux parents.

Syndicat de la Métallurgie

Convocations

Le dimanche 11 juin, réunion de Bureau.

Le 2^e jeudi du mois, le 15 juin, à 19 h. 30, réunion d'étude.

Rapport sur le Congrès par le délégué.

Suite de la discussion sur la construction des habitations à bon marché.

Vu l'importance de l'ordre du jour, il serait nécessaire que les syndiqués viennent en grand nombre et exactement à l'heure pour permettre la discussion sérieuse de l'ordre du jour sans pour cela prolonger la séance à des heures indues, surtout pour les syndiqués qui demeurent loin.

Le numéro de juillet donnera le procès-verbal en entier de la séance du 10 mai.

Section des Dames

Convocations

Dimanche 11 juin, à 8 heures 3/4 précises, 18, rue Talensac, cercle d'étude. Sujet : « Le rôle social de la femme ».

Via Syndicale

LE PETIT EFFORT

La chose s'applique merveilleusement à notre vie syndicale. De quoi est faite en effet cette vie, c'est-à-dire cette action, ce développement, ces progrès réalisés ? Mais de beaucoup de petits efforts qui, coordonnés, unis les uns aux autres, ont donné les résultats que tous peuvent constater.

Retournons seulement de quatre ans en arrière. Qu'existaient-il alors à Nantes au point de vue groupement professionnel. Quel lien unissait les travailleuses entre elles — dans leurs difficultés de situation, d'isolement, dans leurs désirs légitimes de repos, de quelques joies, que trouvaient-elles ? Rien, absolument rien.

Et voilà qu'aujourd'hui elles sont un

groupe fort, vivant, dont le nombre s'accroît (chaque jour pourrions-nous dire). Au sein de ce groupe elles trouvent ce dont elles avaient besoin pour leur situation, pour leur vie personnelle, pour leur récompense : service de placement, conseils éclairés, service de coopération, d'escompte, pension de famille, maisons de repos, de vacances, bibliothèques, etc...

Eh bien tout cela est l'œuvre de beaucoup.

Ce bel édifice non achevé mais en bonne voie de construction, est fait de quantité de petites pierres. Nulle ne pouvait songer à de grands efforts ou à des efforts répétés — la tâche quotidienne ne l'eût permis à aucune. Mais il a suffi que chacune y mit un peu du sien, fit un geste, dit une parole, tentât une démarche et le résultat s'est produit merveilleux, encourageant.

Bravo les syndiquées catholiques, continuez. Et vous, nos amies, nos sœurs de travail qui n'avez pas osé apporter votre concours au grand édifice parce que vous le trouviez trop humble, accourez. Que pas une n'hésite à faire ce petit effort qui joint à beaucoup d'autres fera des merveilles.

La Secrétaire : M. S.

Cotisations

Nous rappelons à toutes nos syndiquées la petite obligation « sacrée » de la cotisation. C'est peu pour chacune, mais le total permet de faire si bien pour toutes.

Pour acquitter sa cotisation, se rendre à la permanence, 18, rue Talensac, tous les jours non fériés, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 et de 12 h. 1/2 à 13 h. 1/2.

Nous ferons recouvrer par la poste, en août, les cotisations non payées. Les frais de recouvrement seront à la charge des Syndiquées.

Maisons de vacances

Nous publions ci-dessous la liste et les conditions des maisons de vacances mises à la disposition des syndiquées. — Nous sommes heureuses de dire que comme les années précédentes, une réduction est faite par le bureau sur ces prix :

Varades, Pontchâteau, par jour	7 fr.
Pornichet (sept. seul.)	7 fr.
Saint-Jean-de-Monts	8 fr.
Le Pouliguen	8 fr. 50
La Croisic (août seul.)	12 fr.

N.-B. — Pour avoir droit aux maisons de vacances, il faut faire partie du Syndicat depuis au moins six mois. Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence, 18, rue Talensac.

La Kermesse

Quand paraîtront ces lignes, un mois seulement nous séparera de la Kermesse. Donc que celles qui ont entrepris quelques travaux pour la vente se hâtent — que celles qui n'ont rien entrepris se dépêchent encore plus. Car toutes nous devons à la Kermesse (voir plus haut la théorie du petit effort).

Et puis nous nous devons aussi de réussir. D'abord parce que c'est de tradition — tous les ans on fait mieux que l'année précédente. — Ensuite parce qu'il y a beaucoup de demandes pour les vacances et qu'il faut les satisfaire toutes.

Donc pensons à la Kermesse. Aidons à la Kermesse.

N.-B. — La Kermesse aura lieu le dimanche 2 juillet. Elle se tiendra dans la propriété du Grand-Loquidy, boulevard Gabriel-Lauriol, 62. — Ouverture des portes à 2 h. — Droit d'entrée, 0 fr. 50 ; enfants, 0 fr. 25.

Les Syndiquées munies de leur carte n'ont pas à payer de droit d'entrée.

Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

Mariage

Le 6 mai a eu lieu, en l'église Saint-Clair, à 10 h. 1/2, le mariage de Mlle Fernande Massonnet, avec M. Yves Chacum.

Nous félicitons notre charmante Syndiquée et nous offrons, au nom de toutes, nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Nécrologie

Nous avons eu la douleur de perdre une de nos jeunes Syndiquées, Mlle Leroy, âgée de 24 ans, décédée le 24 avril, chez ses parents, rue Emile-Loubet. Les obsèques eurent lieu à Saint-Similien, sa paroisse, ainsi qu'une messe qui fut dite le 8 mai, pour le repos de son âme.

Nous offrons à ses parents, dont la douleur doit être bien grande, nos plus sincères condoléances, avec l'assurance des prières de toutes les Syndiquées, afin que Dieu leur donne la force de supporter une si lourde épreuve.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le Service d'achats en commun, réorganisé par suite de sa passation à l'Union Départementale, est ouvert à tous les Syndiqués sans exception :

Les mercredi et vendredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ;

Les mardi et jeudi, de 13 h. 30 à 19 h. 30 ;

Le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 h. ; soir, de 13 h. 30 à 19 h.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

NANTES — Imprimerie DUPAS et C^{ie}
57, rue Saint-Clément

Maison **LEGLAS=MAURICE** LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS